

Mise en œuvre des nomenclatures de catégories homogènes (NCHFS) et de la fonction achat (NFHA)

Contexte

Une nomenclature désigne une catégorisation standard partagée par tous et servant de référence. Deux nomenclatures sont promulguées par la DGOS :

NCHFS

~400 codes

Répond aux exigences réglementaires sur les seuils marchés : définit le type de procédure applicable au regard des seuils de la Commande Publique

Code Cat. Homogènes Fournitures et Presta	Catégories Homogènes de fournitures et prestations
18.311	Objets de pansements, de contention et traitement des plaies

Taux de conformité moyen début 2022 de 40%* (Avant plan d'action nomenclature NCHFS prérequis)

NFHA

~8900 codes

Grâce à une finesse plus importante, elle facilite la génération d'indicateurs achats et la consolidation des dépenses et besoins en donnant la visibilité globale des achats

Niv. 0 - Famille	Niv. 1 - Domaine	Niv. 2 - Catégorie	Niv. 3 - Segment
Dispositifs médicaux	Soin	Cicatrisation et protection des plaies	Pansement primaire

Taux de conformité moyen début 2022 de 4%

Il existe une correspondance native de la NFHA vers la NCHFS, cependant son implémentation demande un plus gros investissement amont

Quels liens entre mise en œuvre des nomenclatures et SEMAPHORE ?

La NCHFS est primordiale pour lancer SEMAPHORE

Elle permettra le suivi des consommations à partir des données de GEFs de l'ensemble des établissements du GHT, imposé par la réglementation

La NFHA ne doit pas obligatoirement être déployée en amont de SEMAPHORE

Elle sera notamment mise en œuvre via les nouveaux marchés et la gestion du référentiel produits

L'objectif cible est que les deux nomenclatures soient renseignées à la création du marché et/ou de la fiche produit pour redescende automatisée dans les GEFs

Quels seront les impacts si les prérequis ne sont pas remplis?

Impact SEMAPHORE pour mon établissement

- ▶ Si l'établissement a un **petit niveau de dépenses**: le déploiement est **déphasé par rapport au reste du GHT**
- ▶ S'il a un **niveau de dépense important**, le démarrage du déploiement du GHT est **bloqué**

Impact réglementaire pour les GHT

La fonction de **suivi des consommations des marchés** ne pourra pas fonctionner. Ce suivi est primordial pour répondre aux exigences réglementaires

Le découpage du hors marché par familles ne sera disponible

Impact efficacité achat pour les GHT

La **cartographie automatique** des dépenses achats pour travailler sur les stratégies de catégories et besoins sera réduite. Les **indicateurs de performance** seront moins précis et moins fiables

Impact efficacité achat majoritairement pour les GCS

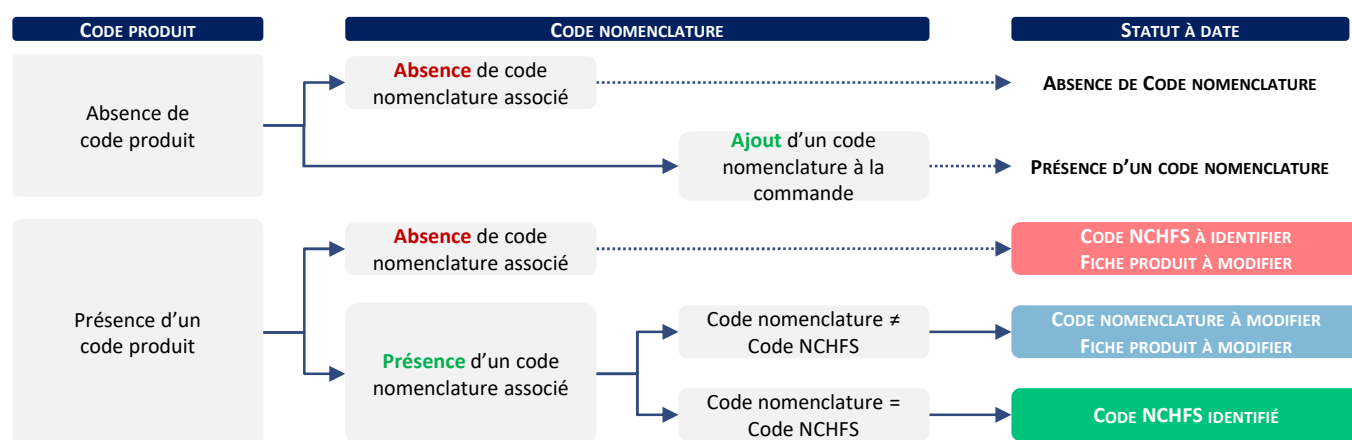
Risque de **manquer des opportunités de mutualisation** de dépenses avec des groupements d'achats régionaux ou nationaux

Perte **d'efficacité sur la consolidation des besoins** en phase d'appel à candidature (exemple : Temps de collecte et rationalisation rallongé par du retraitement manuel, pas de possibilité d'utiliser les modèles types de famille/catégorie selon la NFHA)

Principes clés d'une mise en œuvre efficace

Etapes clés de la mise en œuvre des prérequis

- Avoir une bonne compréhension des NCHFS et NFHA
- Versionner les références produits inactives
- Réaliser une extraction de la base produit à partir des GEFs
- Faire le mapping du statut des références produits et comptes (cf. schéma ci-dessous)
- Organiser la mise en œuvre : Mettre en place une allocation coordonnée au sein du GHT (groupes de travail par filière, travaillant sur une table de correspondance partagée) et si possible à la région
- Intégrer les nomenclatures dans les GEFs des établissements
- Définir et formaliser la procédure d'allocation et maintenance des nomenclatures et former les équipes



Les facteurs clés de succès

Court terme

- ▶ Se focaliser sur les **références actives** : Rendre les fiches produit inactives (date de fin) avant extraction des données de GEF
- ▶ S'assurer qu'on ne travaille qu'avec la **dernière version** de la nomenclature DGOS dans les GEFs
- ▶ Clarifier le **process de création des fiches articles** et allocation des nomenclatures par marché
- ▶ S'assurer que l'outil de GEF contraint l'intégration des codes nomenclatures à la commande ou lors des liquidations
- ▶ Utiliser un **niveau de nomenclature supérieur** si nécessaire (code nomenclature inexistant)
- ▶ Remonter les **problématiques** de mise en œuvre dans les GEFs au national via son chef de projet

Moyen terme

- ▶ Avoir un **responsable référentiel** (contrôleur de gestion, responsable des achats, etc) et nomenclature pour le GHT
- ▶ S'appuyer sur les **référentiels articles génériques** et nomenclatures associées :

Exemple : Indapamide 1,25 mg + périndopril tert-butylamine 4 mg comprimé (Code de la base article générique : MV00000005)

Code NFHA : MC09BA04 (PERINDOPRIL ET DIURETIQUES)

Code NCHFS : 18.03 (SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTEME CARDIOVASCULAIRE)

Pour aller plus loin – [Lien Site Phare](#)

- ▶ Norme de la nomenclature DGOS version 2018 – [Lien](#)
- ▶ Présentation détaillée NCHFS et NFHA – Zip - Nomenclatures pour aller plus loin
- ▶ Guide générique d'extraction des GEFs - Zip - Nomenclatures pour aller plus loin
- ▶ Aide à la classification par mot clé - <https://dgos.uniha.org/>
- ▶ Vision du paramétrage des GEFs à date et versions cibles – Zip - Nomenclatures pour aller plus loin, document évoluant fréquemment
- ▶ Pas à pas spécifiques d'extraction par GEF – en cours d'élaboration dans les établissements pilotes, fourni dans une V2 de ce document